

Convergences



de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques

Édito

Arlette
Lemaire



Bonne et heureuse année à toutes et tous !

J'espère que vous avez pu reconstruire vos forces de combat durant cette trêve, des confiseurs seulement car le gouvernement n'a pas arrêté les mauvais coups contre les services publics et nos statuts.

Après le vote à la hussarde contre les retraites, les décrets sont sortis (le 31 décembre !) pour allonger la durée de cotisation. La rencontre avec les ministres Baroin et Tron qui nous annoncent la RGPP 3, tout en confirmant le gel du point d'indice n'augure rien de bon pour les fonctionnaires.

Le début de la grille des C est mis à niveau pour ne pas se trouver en dessous du SMIC, aujourd'hui un collègue B démarre sa carrière à 1,006 SMIC et un de catégorie A à 1,18. Exigeons une vraie refonte de la grille de la Fonction publique.

Le pouvoir d'achat diminue sans cesse, et dans le même temps tout augmente : comme cotisation retraite, hausses de tarifs habituelles du 1er janvier (loyer, énergie, etc...).

La Fonction publique veut supprimer 150 corps et créer des corps interministériels,

sans tenir compte des missions ; parallèlement les groupes de travail sur les ANT ne débouchent pas aujourd'hui, contrairement à ce que nous exigeons, sur un plan de titularisations massives.

Dans l'Éducation Nationale, alors que l'on supprime encore 600 postes, les tâches nouvelles continuent de se multiplier, comme l'expérimentation en mars dans 5 académies du vote électronique, avant de le généraliser pour le 20 octobre.

Mais face à cela, le SNASUB se battra toujours et la profession a conforté sa représentation en améliorant son score de près de 2% aux commissions paritaires.

Tous, nous participerons à la journée du 20 janvier* contre la précarité et pour exiger des titularisations.

Tous, dans l'Éducation nous participerons à la journée du 22 janvier* pour porter nos revendications.

Bon courage et encore une fois bonne année de lutte !

**Voir sur les sites de la FSU et du SNASUB les actions menées localement*

MEILLEURS
VŒUX
POUR
L'ANNÉE
2011

Dossier

ÉLECTIONS AENES

Les résultats et les coordonnées des élus

Contacter le SNASUB



SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaires généraux

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
01 44 41 21 21
aurigny.j@orange.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
9 rue d'Ancerville
55170 Sommelonne
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub@orange.fr

Marie Ganozzi
04 78 58 06 92
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Anne-Marie Pavillard
01 41 63 27 52
amp@snasub.fr

Autres membres du BN

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon@gmail.com

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

Cédric Dameron
01 53 79 49 04
fsubnf@gmail.com

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

Jacques Le Beuvant
02 98 66 07 70
jacques.le-beuvant@ac-rennes.fr

Yann Mahieux
01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

Michèle Martin-Darmon
06 87 28 98 04
mmartin-darmon@wanadoo.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet
03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit@univ-tlse2.fr

Bernard Teissier
04 37 37 62 05
bernard.teissier@snasub-lyon.fr

Pascal Tournois
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr

Thomas Vecchiutti
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille

Richard Barachia, SA
06 76 23 23 32 richard.barachia@univ-avignon.fr
Céline Beltran, SA
06 76 33 50 51 celine.beltran@ac-aix-marseille.fr
Florence Marly, SA
06 76 37 88 56 florence.marly@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
Rectorat Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
Mauricette Buchet, Trésorière
04 42 65 90 70
Chemin du Vallon St Pierre
13120 Gardanne

Amiens

Arnaud Bevilacqua, SA
06 75 46 44 18
Bernard Guéant, SA
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Besançon

Christian Vieron-Lepoutre, SA
03 81 66 61 80
snasub.besancon@gmail.com
Marie-Dominique Lhote, Trésorière
03 81 66 61 82
SNASUB-FSU
SCD Univ. de Franche-Comté
45 B avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

Bordeaux

Jean-Claude Carabini, SA
06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr
193 rue du 19 mars 1962
40465 Laluque
Nathalie Prat, Trésorière
06 82 91 75 26
tresorerie@snasub-bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen

François Ferrette, SA
02 33 32 52 00
snasub-caen@orange.fr
IA Cité administrative
61013 Alençon Cedex
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand

Contactez le SNASUB national
Françoise Eliot, Trésorière
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
09 71 22 31 81

Corse

Thomas Vecchiutti, SA
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr
LP Finosello BP 581
20189 Ajaccio Cedex 2
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil

Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65/90
yann.mahieux@snasub-creteil.fr
Nora Berkane, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon

Danièle Patinet, co-SA
Claire Delachambre, Trésorière
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr

Grenoble

Abdel Moulehawy, SA
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
04 76 09 13 60
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille

Nicole Deleforge, SA
03 20 62 30 78
Stéphane Lefevre, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28 rue des Archives
59000 Lille
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
03 21 99 68 20
eric.fouchou-lapeyrade@ac-lille.fr
Guy Douay, Trésorier
douay.guy@gmail.com
124 rue Francisco Ferrer
59000 Lille

Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 54 03 45
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr
Lycée Delphine Gay
avenue Joliot Curie
23400 Bourgneuf
Corinne Jeandillou, Trésorière
05 55 69 32 95
corinne.jeandillou@ac-limoges.fr
Collège Jean Monnet
3 allée René Regaudie
87130 Chateaufort

Lyon

Monique Viricel, SA
06 13 22 57 64
secretariat@snasub-lyon.fr
9 bis rue G. Monmousseau
Bat Education Nationale
69200 Venissieux
Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
Olivier Aubally, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre,
Le Trollet 01150 Sainte Julie

Montpellier

Claude Roussel, SA
04 66 62 86 55
claude.roussel-mendez@ac-montpellier.fr
Conception Serrano, Trésorière
04 66 62 86 19
conchita.serrano@ac-montpellier.fr
SNASUB-FSU
IA du Gard 58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex

Nancy-Metz

Chantal Welsch-Floremont, SA
3 rue du Four
54610 Abaucourt sur Seille
Céline Perez, SA
03 83 95 10 66
emilio.perez@laposte.net
Annie Lespignal, Trésorière
03 87 75 87 00
Lycée de la Communication
3 bd Arago 57070 Metz

Nantes

Nathalie Dreameau, SA
02 51 12 52 20
nathalie.dreameau@univ-nantes.fr
Université de Nantes
BU section Sciences
2 chemin de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 3
Françette Grizeau, Trésorière
26 av. F. Mitterrand
85200 Fontenay le comte
02 51 69 90 41

Nice

Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
antonia.silveri@ac-nice.fr
Cité Jardin Bât. B1
2 route de Grenoble
06200 Nice
Maryse Aprea, Trésorière
04 94 46 06 32
Village Pelican Villa 41
1192 bd JB Abel 83100 Toulon

Orléans-Tours

Alexis Boche, SA
02 38 78 00 69
snasub-fsu.centre@orange.fr
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 63 33 04 (Lycée Voltaire)
SNASUB FSU 10 rue Molière
45000 Orléans

Paris

Pascal Tournois, SA
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr
Université Paris 5
UFR Biomédicale
45 rue des Saints Pères
75006 Paris
Yannick Jourdan, Trésorier
yannick.jourdan@free.fr
Lycée Bergson,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris
01 42 02 83 50

Poitiers

Serge Garate, SA
05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Lycée Camille Guérin
33 rue de la Gibauderie
BP 611 86022 Poitiers Cedex
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims

Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims@orange.fr
SNASUB-FSU
Maison des Syndicats
15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
Alice Baudry, Trésorière
03 26 61 04 67
tresoacad51.snasub@free.fr
9 rue de Derrière les Vignes
51220 Bermericourt

Rennes

Jean-Luc Pinon, SA
02 98 66 95 73
pinonje@orange.fr
Bruno Leveder, SA
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com
Rectorat
96 rue d'Antrain CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 98 98
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex 9

Rouen

Michelle Collet, SA
96 77 61 98 95
michellecollet@gmail.com
INSA Rouen Place E. Blondel
76821 Mont St Aignan Cedex
Agnès Devaux, Trésorière
02 32 74 40 33
9 bis rue des Lombards
76290 Montvilliers

Strasbourg

Michel Jedvaj, SA
03 89 42 63 38
snasub-alsace@orange.fr
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 36 47
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse

Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44 snasub-ac-toulouse@wanadoo.fr
SNASUB-FSU Bâtiment C
3 chemin du Pigeonnier de la Cépérie 31100 Toulouse
Dominique Frapaise, Trésorière domalice@free.fr
71, rue des Chalets
31000 Toulouse

Versailles

Sylvie Donné Lacouture, SA
07 60 46 58 63 (SNASUB)
sylvie.donne@ac-versailles.fr
Rémy Cavallucci, SA
07 60 47 45 61 (SNASUB)
remy.cavallucci@orange.fr
Lycée Edmond Rostand
75 rue de Paris
95310 St Ouen l'Aumône
Françoise Dutemple, Trésorière
3, rue des Sablons
28130 Le Paty de Hanches
francoise.dutemple@ac-versailles.fr

HORS METROPOLE

Etranger, Guadeloupe, Guyane, Martinique :
contactez le SNASUB national

Réunion et Mayotte

Jean-Claude Michou, SA
32, rue Jean Sita
97430 Le Tampon
snasub.universite-reunion@univ-reunion.fr
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 72 02 16
Rectorat de la Réunion
24, avenue Georges Brassens
97702 Saint-Denis Messag.
Cedex 9
Marc Dufêtre, Trésorier
02 62 57 95 67
mdufetre@univ-reunion.fr
64 chemin la pointe
97430 Le Tampon

La fuite du dictateur Ben Ali est une grande victoire pour le peuple tunisien.

Ben Ali, au pouvoir depuis 23 ans, soutenu jusqu'au bout par le gouvernement français, complice et "ami" du despote, a quitté le pays sous la pression de manifestations de plus en plus massives, expression d'une révolte de tout un peuple qui a payé un lourd tribut à la politique de Ben Ali et à la répression sanglante de ces dernières semaines.

Ce mouvement, rassemblant les jeunes, les chômeurs et précaires, les salariés, les syndicalistes, les étudiants et les enseignants, les avocats a fait preuve de courage, de détermination et d'unité. Il a mis en avant des exigences sociales et démocratiques : « le droit au travail », le « droit à une juste répartition des richesses », la « lutte contre la corruption et le népotisme », et la liberté des médias.

La FSU, solidaire avec le mouvement syndical tunisien, s'associe aux espoirs du peuple tunisien et des forces démocratiques pour que s'ouvre une nouvelle page de l'histoire en Tunisie, pour que cette victoire ne soit pas confisquée, ce qui passe par l'amnistie pour tous les militants injustement condamnés et spoliés par le régime Ben Ali, l'identification et la condamnation des responsables des massacres, la satisfaction de droits sociaux, une vie digne pour tous et des élections législatives et présidentielle.

La FSU et ses syndicats participent aujourd'hui aux manifestations dans de nombreuses villes de France et à Paris pour exprimer son soutien au peuple tunisien.

Communiqué FSU
Les Lilas, le 15 janvier 2011

SOMMAIRE

n°165 - janvier 2011

Contacter le SNASUB	p.2	Services	p.17
Solidarité avec le peuple tunisien	p.3	Bibliothèques Supérieur	p.18
Brèves	p.4	EPLÉ	pp.20-21
Actualités		Fiche pratique	p.22
CTPM de décembre	p.5	Lu pour vous	p.23
Précarité	pp.6-7	Bulletin d'adhésion	p.24
Refusons le budget de pénurie : actions du 22 janvier	p.7	Dossier	
Motion de la CAN du SNASUB	p.7	Elections AENES : les résultats et les coordonnées des élus	pp. 9 à 16
Rémunérations : la course après le SMIC	p. 8		



Convergences

Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**

Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Mise en page : Sauveur Salcedo
Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • CPPAP 0710S07498
Prix du n° : 2,50 €

Colloque CGT / FSU le mercredi 9 février 2011 : Jeunes salariés et syndicalisme

Colloque CGT / FSU

Mercredi 9 février de 9h30 à 17h Paris Bourse du travail Charlot

avec la participation de Bernadette Groison
secrétaire générale de la FSU
et de Bernard Thibault secrétaire général de la CGT

Chômage, précarité, difficultés d'insertion, d'accès au logement... Les « jeunes » sont souvent définis comme une génération sacrifiée. Mieux qualifiés, ils vivent en général plus mal que la génération précédente. Pourtant, leur irruption remarquée dans les mouvements sociaux, leurs capacités de réaction individuelles ou plus collectives ouvrent des perspectives pour l'avenir, leur avenir.

Mais qui sont-ils vraiment, une fois sortis de formation ? Comment peuvent-ils s'engager dans leurs milieux professionnels et dans les organisations syndicales ?

Quelle place le syndicalisme leur fait-il ?

Ce colloque est une nouvelle initiative nationale commune de la CGT et de la FSU après ceux de Caen sur la formation professionnelle et de Toulouse sur la petite enfance. Au-delà de la confrontation de nos revendications respectives, il s'agit d'interroger notre conception du syndicalisme, ses formes d'organisation, ses pratiques afin de l'ouvrir bien davantage aux jeunes dans toute leur diversité.

Quelle rénovation du dialogue social à l'Éducation nationale ?

C'est avec stupeur que la FSU, première fédération de l'Éducation nationale, a découvert le projet de la rue de Grenelle concernant les nouvelles règles d'élection des représentants du personnel dans les comités techniques de son ministère. En faisant le choix du niveau académique pour élire les délégués du personnel au sein des comités techniques de proximité de l'Éducation nationale, le ministère ne respecte ni la lettre, ni l'esprit des accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social.

C'est ainsi que ces derniers définissent le comité de proximité comme le comité technique le plus proche du lieu d'exercice de l'ensemble des personnels. Pour l'Éducation nationale qui gère près d'un million d'agents, il est évident que c'est l'échelon départemental et non l'académique qui correspond à ces critères. Il est aussi le plus pertinent pour faciliter le vote du plus grand nombre.

Le projet actuel du ministère est donc incompréhensible et en totale contradiction avec la nécessité d'un dialogue social rénové. Le ministère fait le choix de la bureaucratie au détriment de la démocratie. Il nie l'intérêt que représentent le dialogue et la représentativité à un niveau administratif proche de l'ensemble des personnels.

Qui peut croire qu'un comité technique est proche de ses personnels quand il est censé représenter plusieurs milliers de personnes au sein d'une même académie ?

Il est encore temps pour le ministère de revenir à la raison. La FSU, en quête d'un dialogue social moderne et réel, demande le respect de la lettre et de l'esprit des accords de Bercy au sein de l'Éducation nationale.

Il faut pour cela que le comité technique de proximité de référence soit départemental et à ce titre qu'il fasse l'objet d'une élection sur liste des représentants des organisations syndicales.

Communiqué de presse FSU
Les Lilas, le 6 janvier 2011



CTPM de décembre 2010

Déclaration FSU

Signataire de la déclaration commune qui exprime son désaccord fondamental avec la politique budgétaire conduite par le gouvernement, la FSU tient à évoquer ici et soutenir les mobilisations qui se sont construites les dernières semaines dans le champ éducatif, que la journée du 22 janvier amplifiera.

Les stagiaires se mobilisent avec les organisations syndicales contre les conditions de cette année d'entrée dans le métier. (...)

La FSU est partie prenante des rassemblements organisés le 20 janvier dans tous les départements contre la précarité dans la Fonction publique après la réussite du premier de ces rendez-vous le 9 décembre au Trocadéro. Le MEN a une responsabilité spécifique et les négociations Fonction publique n'épuisent pas le sujet. La FSU continue de demander des négociations au niveau du MEN.

Au CNED, les personnels ont été nombreux à agir le 30 novembre, jour de la grève appelée par la FSU contre la fermeture de certains sites. Moderniser le CNED, c'est lui donner les moyens humains et matériels de mieux poursuivre sa mission.

Le démantèlement des services déconcentrés se poursuit ; plus de 5000 suppressions opérées depuis 2004, la diminution du nombre des agences comptables et avec 600 nouvelles suppressions d'emplois pour 2011. Le service rendu aux usagers ne peut que se détériorer alors que les réformes se succèdent, que des tâches nouvelles surviennent comme le test dans 5 académies du vote électronique en mars et le vote réel en 2011 ; les personnels sont dans une grande souffrance, avec une forte pression au travail, ne sachant rien de leur avenir, aggravée par la mise en concurrence. Le SDI rejeté par tout le personnel se poursuit, au mépris de tous malgré la lutte des informaticiens de l'année dernière.

Les personnels des CIO se sont mobilisés le 8 décembre contre la mise en place des POME (les pôles orientation métiers) au sein desquels les CIO disparaîtraient vite ainsi que leurs missions et celles de leurs personnels. Les infirmières de l'Education nationale ont participé massivement à la manifestation nationale, dans l'unité, le 9 décembre pour exiger une réelle revalorisation sans délai (...).

Concernant le premier degré, le métier d'enseignant des écoles est en souffrance. L'absence d'un projet éducatif pour tous les élèves et la logique comptable de gestion de l'école handicapent chaque jour l'engagement professionnel des enseignants. (...).

Le socle commun ne règle aucun des problèmes du collège. (...)

A tous les niveaux du système éducatif, la RGPP entraîne la restriction de l'offre éducative, la hausse des effectifs dans les classes, des difficultés accrues pour le remplacement, et le recours à la précarité. Tous les personnels sont confrontés à plus de difficultés pour remplir leurs missions. (...) La dénégation des problèmes vécus par tous ne peut pas permettre de construire une école de la réussite.

Si l'on en juge par les difficultés de préparation de ce CTPM, (...) la consultation des recteurs n'a pas débouché spontanément sur les résultats escomptés : la rigueur imposée par la politique systématique de réduction des moyens est en contradiction flagrante avec les besoins du terrain.

La FSU contribuera à construire la mobilisation la plus large contre cette politique ; elle conçoit la journée unitaire du 22 janvier comme une première étape à laquelle elle entend donner le plus de force possible.

Déclaration du SNASUB

Nous évoquons dans la déclaration liminaire de la FSU plus de 5000 postes d'administratifs supprimés depuis 2004. A la lecture des bleus budgétaires pour 2011 on constate le passage de 28 000 postes à 24 000 (-4000 en services pour la période 2004-2010) ; de 33 300 à 30 300 (- 3000 en EPLE) soit 7000 postes de supprimés. Certes plusieurs centaines sont liées au transfert des personnels TOS depuis 2004.

Il reste plus de 6000 suppressions sans bilan véritable : seul le rapport de l'IGAEN de juillet pointe les difficultés de fonctionnement des services académiques qui souffrent dans leur fonctionnement et dont les personnels sont sans perspective d'avenir.

2011 va encore aggraver la vie des services et des EPLE avec 600 suppressions.

Le SNASUB constate une dégradation des services rendus aux usagers (exemple des bourses versées de plus en plus tard aux familles faute de moyens). La mise en place de nouvelles applications (CHORUS) se fait dans des conditions difficiles et avec des retards cumulés.

Le SNASUB réaffirme son opposition à toutes les suppressions de postes qu'il ne cautionne pas. Il participera en janvier aux actions avec les autres syndicats contre ces suppressions.

Sur le site du SNASUB : la ventilation par académie des postes administratifs supprimés en 2011

Non à la précarité !

Janvier 2010 : le président de la République annonce au cours d'une émission télévisée « la titularisation progressive des contractuels ».

Janvier 2011 : le secrétaire d'Etat à la Fonction publique devrait enfin ouvrir des négociations contre la précarité dans la Fonction publique. Les travaux préparatoires ont mis en évidence la convergence des revendications portées par les organisations syndicales, fort éloignées des positions du gouvernement.

Pour celui-ci, les titularisations ne sauraient être systématiques, et il faudrait admettre la coexistence du contrat et du statut ; il souhaite ainsi, après avoir introduit le recours aux agences d'intérim, diversifier encore plus les types de contrats, en permettant à tous les employeurs publics de signer des « contrats de projet ». Si le terme du contrat est indéterminé, c'est parce que celui-ci prend fin sans préavis avec la mission, cause du recrutement. Le gouvernement écarte du champ des discussions le dossier des personnels recrutés sur des contrats aidés.

Nos revendications urgentes d'un plan de titularisation, de la réduction drastique du recrutement de nouveaux contractuels, d'une politique exigeante d'insertion des personnes sur emplois aidés, de règles de gestion collectives et améliorées pour les contractuels ne pourront déboucher que si tous s'en mêlent.

Telle est la conviction de la FSU, qui appelle avec la CGT et Solidaires Fonction publique à une journée nationale d'action contre la précarité le 20 janvier avec des rassemblements unitaires dans tous les départements.

Toujours plus nombreux !

+ 200 000 de 1998 à 2008 ; en moyenne + 2,8% par an mais + 3,8% entre 2007 et 2008.

- 346 000 pour les ministères et établissements de l'Etat (14,4% des personnels de la fonction publique d'Etat) ; 43% sont à temps incomplet.
- 375 000 dans les collectivités territoriales et leurs établissements (20,5% des personnels de la fonction publique territoriale) ; 47% sont à temps incomplet, sans compter les 56 000 assistantes maternelles.
- 125 000 dans les hôpitaux et établissements de santé (14,6% des personnels de la fonction publique hospitalière).

Si le ministre minimise l'importance de celle-ci et récuse tout «plan de titularisation», pourtant revendiqué par la majorité des organisations syndicales et annoncé par le Président de la République :

« La situation des contractuels dans la fonction publique est tout à fait anormale. Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation des contractuels » *, il est cependant contraint d'avancer des pistes pour réduire la précarité, lutter contre les abus des employeurs publics, faciliter les titularisations par la reconnaissance de l'expérience et renforcer les droits des agents non titulaires.

Pour la FSU, la précarité des personnels n'est jamais « justifiée ». Les garanties de la Fonction publique doivent s'appliquer à l'ensemble des agents de la même façon que les obligations statutaires s'imposent actuellement à tous. C'est aussi pour défendre des

Dans une interview du 30 décembre accordée au journal Les Echos, Georges TRON, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, fait état de propositions pour lutter contre la précarité dans la Fonction publique.

services publics de qualité répondant aux besoins des usagers, qu'elle interviendra dans les négociations

annoncées en faveur d'une politique systématique de recrutement de fonctionnaires permettant la limitation des recours au contrat (ou bien la fin des recours abusifs). La FSU est favorable à un plan de titularisation aux modalités adaptées à la diversité des situations et pour la reconnaissance des droits des agents.

La FSU récuse l'exclusion des contrats aidés du champ de la discussion.

Elle revendique les moyens d'une véritable politique d'insertion de ces agents publics qui sont actuellement maintenus dans la précarité du fait de l'extrême faiblesse de leurs rémunérations, de la durée réduite des contrats et de l'absence de formation.

Elle appelle l'ensemble des personnels à peser sur l'issue des négociations, en particulier par la mobilisation de tous à l'occasion de la journée intersyndicale de rassemblements prévue le 20 janvier 2011.

Voir sur le site de la FSU, la note sur la précarité dans la Fonction publique, décembre 2010 <http://www.fsu.fr/spip.php?article2640>

* émission « la parole aux français » de janvier 2010

Communiqué de la FSU suite à l'interview de Georges TRON dans le journal Les Echos

Les Lilas, le 30 décembre 2010

Non à la précarité !

COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE DU SNASUB-FSU Motion adoptée le 12 janvier 2011

Le SNASUB-FSU a pris connaissance du projet gouvernemental visant à « la modernisation des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique » (sic).

Ce projet mêle des éléments contradictoires visant à la fois à casser le statut de la fonction publique et à laisser entrevoir une possibilité de titularisation dont le préalable est la transformation de CDD en CDI. A aucun moment, le gouvernement ne s'engage à transformer en CDI l'ensemble des CDD, ni à titulariser l'ensemble des collègues CDIsés.

Par ailleurs, nous demandons le retrait de la disposition appelée « contrat de projet » visant à remplacer des

titulaires sur des missions « à terme incertain ». De la même manière, nous condamnons le recul que représenterait le remplacement des contrats dix mois (ou douze mois) par des contrats six mois. Enfin les concours spécifiques, pour l'accès à la FP, pour les seuls collègues en CDI, ne seraient installés que pour une durée de trois ans.

Nous exigeons un plan de titularisation de masse sur des emplois statutaires pour répondre aux besoins du service public.

Le projet de loi n'étant pas encore présenté, il est urgent que l'ensemble des collègues s'expriment et se mobilisent pour gagner ce plan de titularisation et se battent

- contre la précarité et ses conséquences inadmissibles,
- contre les suppressions de postes et pour la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement de nos services et établissements,
- pour la défense et la garantie des droits statutaires.

Refusons le budget de pénurie de l'Éducation nationale !

Le collectif « L'éducation est notre avenir » dénonce les effets catastrophiques qu'aura la mise en œuvre du budget 2011 pour l'Éducation nationale, s'il est adopté par le Parlement. D'ores et déjà, compte-tenu du résultat prévisible du vote, les organisations membres du collectif appellent tous les citoyens et futurs citoyens de ce pays à un premier acte de refus des conséquences de ce budget, le 22 janvier 2011.

Le budget 2011 prévoit la suppression de 16 000 emplois et n'affiche d'autre ambition pour le système éducatif que la recherche d'économies à partir du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Pourtant, les effectifs d'élèves vont continuer d'augmenter et la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006.

Le collectif appelle lycéens, étudiants, parents d'élèves et personnels de l'éducation à participer à la journée nationale de mobilisation du 22 janvier qui prendra des formes variées dans les départements (manifestations, rassemblements, débats). Cette première étape sera, n'en doutons pas, prolongée par d'autres initiatives durant les 2ème et 3ème trimestres.

Ensemble, refusons les fermetures de classes, la disparition des RASED, les suppressions de places en maternelle, la

baisse des dotations des collèges et lycées, le manque d'ambition du plan Licence à l'université, les réductions de postes et d'options, les hausses d'effectifs dans les classes...

Exigeons une véritable formation

professionnelle des enseignants sans laquelle les écarts entre élèves vont continuer à se creuser !

*22 janvier 2011 :
refusons les conséquences
de ce budget
Rassemblements partout
en France*

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres

choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique et ambitieuse.

Communiqué de presse du Collectif « L'éducation est notre avenir »

Paris, le 16 décembre 2010



Les salaires de catégorie C n'en finissent pas de rattraper le SMIC

L'augmentation du SMIC tasse un peu plus les carrières

Le SMIC a augmenté de 1,6 % au 1er janvier 2011. Le SMIC horaire brut passe à 9 euros, soit 1365 euros bruts par mois. Cela entraîne un relèvement du minimum de traitement de la Fonction publique et l'attribution de points d'indice pour les premiers échelons de la grille de la catégorie C.

Le minimum de traitement est relevé à compter du 1er janvier 2011 à l'indice majoré 295 (indice brut 244) soit une rémunération mensuelle brute de 1365,94 €. Le gain mensuel brut est de 13,89 €.

Sans mesure correctrice, les progressions indiciaires des agents de catégories C seraient ainsi gommées durant huit années en échelle 3, cinq années en échelle 4, cinq années en échelle 5.

Des points d'indice majoré sont attribués selon les seuils suivants :

En échelle 3 :
+ 3 points d'indice majoré sur les 4 premiers échelons

En échelle 4 :
+ 3 points d'indice majoré sur les 3 premiers échelons

En échelle 5 : + 3 points d'indice majoré sur les 2 premiers échelons

Pas de changement pour l'échelle 6.

Le ministre de la Fonction publique estime qu'il s'agit là d' « un effort tout à fait substantiel pour les finances publiques, dans le contexte tout particulier de redressement des comptes publics pour revenir en 2013 sous le seuil de 3 % de déficit des administrations publiques ».

Une illustration de plus d'une politique qui fait payer la crise aux salariés.

Echelle 3			
Echelon	Ancienneté moyenne	Indice brut	Indice majoré
1er	1 an	297	295
2	2 ans	298	296
3	2 ans	299	297
4	3 ans	303	298
5	3 ans	310	300
6	3 ans	318	305
7	4 ans	328	312
8	4 ans	337	319
9	4 ans	348	326
10	4 ans	364	338
11		388	355

Echelle 4			
Echelon	Ancienneté moyenne	Indice brut	Indice majoré
1	1 an	298	296
2	2 ans	299	297
3	2 ans	303	298
4	3 ans	310	300
5	3 ans	323	308
6	3 ans	333	316
7	4 ans	347	325
8	4 ans	360	335
9	4 ans	374	345
10	4 ans	389	356
11		413	369

Echelle 5			
Echelon	Ancienneté moyenne	Indice brut	Indice majoré
1	1 an	299	297
2	2 ans	302	298
3	2 ans	307	299
4	3 ans	322	308
5	3 ans	336	318
6	3 ans	351	328
7	4 ans	364	338
8	4 ans	380	350
9	4 ans	398	362
10	4 ans	427	379
11		446	392

Echelle 6			
Echelon	Ancienneté moyenne	Indice brut	Indice majoré
1	2 ans	347	325
2	2 ans	362	336
3	3 ans	377	347
4	3 ans	396	360
5	3 ans	424	377
6	4 ans	449	394
7		479	416



ÉLECTIONS AENES

Les résultats

Les élections professionnelles de l'Administration Scolaire et Universitaire ont eu lieu le 1er décembre dernier.

Dans un contexte général de baisse de la participation, le SNASUB enregistre :

- Une augmentation globale du pourcentage recueilli autour de 25 %.
- Une progression significative en voix et en sièges au niveau local, faisant du SNASUB dans plusieurs académies l'organisation syndicale majoritaire.
- La confirmation de la représentativité du SNASUB présent dans toutes les CAP nationales, confortant ainsi sa place de 2ème organisation syndicale du secteur.

Dans le même temps, le syndicat majoritaire est sanctionné par la perte de plusieurs milliers de voix enregistrant un recul significatif. Nous nous félicitons du soutien apporté par les collègues à notre action au service des personnels.



Ces résultats nous encouragent à poursuivre et à développer nos revendications avec la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) pour la défense des statuts et des carrières, la défense et le développement de l'emploi public et l'augmentation des salaires.

CAPN	ADJOINTS			SAENES			ATTACHES			TOTAUX		
	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution
SNASUB-FSU	5583	25,23	+1,62%	3417	26,10	+1,45%	1310	17,60	+1,49%	10310	24,17	+1,52%
A et I	9580	43,29	-2,71%	6433	49,14	-1,63%	4530	60,86	-3,17%	20543	48,15	-2,30%
ASAMEN	0	0,00	0,00%	0	0,00	0,00%	255	3,43	+1,06%	255	0,60	+0,20%
CFDT	1571	7,10	+0,72%	882	6,74	+0,32%	584	7,85	-0,17%	3037	7,12	+0,45%
CGT	1813	8,19	0,00%	893	6,82	+1,05%	337	4,53	+1,44%	3043	7,13	+0,52%
EIL	176	0,80	-0,55%	0	0,00	0,00%	0	0,00	0,00%	176	0,41	-0,31%
FO	2479	11,20	+1,07%	1154	8,82	+0,80%	324	4,35	+0,21%	3957	9,28	+0,78%
SNALC	207	0,94	-0,26%	95	0,73	-0,38%	0	0,00	0,00%	302	0,71	-0,26%
SNAPAI	374	1,69	+0,38%	217	1,66	+0,35%	103	1,38	+0,58%	694	1,63	+0,40%
SUD	346	1,56	-0,27%	0	0,00	-1,97%	0	0,00	0,00%	346	0,81	-0,75%

CAPA	ADJOINTS			SAENES			ATTACHES			TOTAUX		
	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution	Voix	%	Evolution
SNASUB-FSU	5610	27,28	+0,33%	3458	27,55	+0,10%	1386	20,89	+0,33%	10454	26,30	+0,22%
A et I	9370	45,56	-2,79%	6394	50,93	-2,35%	4407	66,43	-3,80%	20171	50,74	-2,61%
ASAMEN	46	0,22	+0,15%	35	0,28	+0,28%	17	0,26	+0,26%	98	0,25	+0,21%
CFDT	1420	6,90	+1,35%	706	5,62	+1,21%	375	5,65	+1,83%	2501	6,29	+1,36%
CGT	1125	5,47	-0,70%	592	4,72	-0,09%	132	1,99	+0,26%	1849	4,65	-0,39%
EIL	100	0,46	-0,32%	0	0,00	0,00%	0	0,00	0,00%	100	0,24	-0,18%
FO	2635	12,81	+1,90%	1217	9,69	+1,05%	290	4,37	+0,96%	4142	10,42	+1,40%
SNALC	93	0,45	+0,06%	29	0,23	-0,21%	0	0,00	0,00%	122	0,31	-0,04%
SNAPAI	168	0,82	+0,20%	95	0,76	+0,37%	27	0,41	+0,17%	290	0,73	+0,24%
SUD	0	0,00	-0,22%	28	0,22	-0,36%	0	0,00	0,00%	28	0,07	-0,22%

COMMISSAIRES PARITAIRES NATIONAUX

ADJOINT

GILLES Gérard

Lycée polyvalent Remi Belleau
33 rue Bretonnerie
BP 90201
28401 NOGENT LE ROTROU
TRAVAIL : 02 37 29 30 03
FIXE : 02 37 37 35 47
gerard.gilles@ac-orleans-tours.fr

WELSCH FLOREMONT Chantal

DRJSCS
4, rue Bénit
C. O. n° 11
54035 NANCY Cedex
03 83 17 36 82
chantal.welsch@ac-nancy-metz.fr

GUEANT Bernard

Rectorat de l'académie d'Amiens
DAFOP
14 boulevard d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS cedex 9
03 22 72 95 02
gueant.bernard@yahoo.fr

RAMONDOU Dominique

Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Service Accueil Information
Université Toulouse 3 Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex 9
dominique.ramondou@yahoo.fr

MAHIEUX Yann

IA BOBIGNY
8 rue Claude Bernard
93008 BOBIGNY
01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

POUPET Sébastien

LP Flesselles
15 rue de Flesselles
69283 LYON Cedex 01
04 72 10 22 00
sebastien.poupet@ac-lyon.fr

CANON Christine

Collège Hubert Reeves
Rue Jean Bouveri
71360 EPINAC
03 85 82 40 10
chritinesaisy@aol.com

DE IZARRA Alexandre

Lycée Maurice Ravel
89 cours de Vincennes
75020 PARIS
01 44 64 87 53
alexandre.de-izarra@ac-paris.fr

SAENES

LALOUETTE Philippe

Lycée Prof Edouard Gand
70 boulevard de St Quentin
80098 AMIENS Cedex 3
03 22 72 95 02
snasub.amiens@orange.fr

ELIOT Françoise

9 rue d'Ancerville
55170 SOMMELONNE
06 83 31 83 64
f.eliot@orange.fr

MAMOUL Suzanne

Lycée Jean Jaurès de CARMAUX
Intendance
Route de Blaye
81400 CARMAUX
suzanne.mamoul@ac-toulouse.fr

CARABINI Jean-Claude

193 rue du 19 mars 1962
40465 LALUQUE
06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr

CASTELAIN Jean-Christophe

Collège Lucie Aubrac
17 rue de Cahors
59640 DUNKERQUE
03 28 24 01 23
jc.castelain@ac-lille.fr

François FERRETTE

Inspection Académique
Cité Administrative
Place Bonet
61013 ALENCON CEDEX
08 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

ADAENES

VECCHIUTTI Thomas

LP Finosello
INTENDANCE
Avenue du Maréchal Lyautey
B. P. 581
20189 AJACCIO Cedex 2
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

LOPES Alma

Rectorat
DEETAC
31 Rue de l'Université
34064 MONTPELLIER Cedex 2
04 67 91 47 00
alma.lopes@ac-montpellier.fr



Vos élus dans les académies

AIX MARSEILLE

ADJOINTS

TITULAIRES

Agnès COLAZZINA
04 91 09 27 01
agnes.colazzina
@ac-aix-marseille.fr

Patricia ROUX
04 92 30 35 80
patricia.roux@ac-aix-marseille.fr

SUPPLÉANTES

Josette GASCIOLLI
04 42 60 86 00
josette.gascioli
@ac-aix-marseille.fr

Mauricette BUCHET
04 42 65 79 93
mauricette.buchet
@ac-aix-marseille.fr

SAENES

TITULAIRES

Florence MARLY
04 91 79 54 09
florence.marly
@ac-aix-marseille.fr

Sylvie HERRMANN
04 91 11 41 80
sylvie.herrmann
@ac-aix-marseille.fr

SUPPLÉANTES

Linda NEZRI
04 91 10 75 21
l.nezri@aix-mrs.iufm.fr

Sabine NAPIERIALA
04 90 13 56 60
s.sabine.napieriala
@aix-mrs.iufm.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Nadine CHAPUIS
04 91 65 90 40
nadine.chapuis
@ac-aix-marseille.fr

SUPPLÉANT

Jean-Louis GABIGNAUD
04 91 65 86 50
ges.lyc.calade@ac-aix-marseille.fr

AMIENS

Tous les commissaires paritaires de l'académie sont joignables au
03 22 72 95 02
/snasub.amiens@orange.fr

ADJOINTS

TITULAIRES

Anne-Marie DAMIS
Monique BESSE
Bernard GUEANT
Corinne RIBARD

Maria POIX
Sylvie CALLENS

SUPPLÉANTS

Marie-Martine RIOU
Danielle JXXX
Daniel HENNEQUIN
Estelle POTEAU
Séverine MARTIN
Maria ARCELIN

SAENES

TITULAIRES

Philippe LALOUETTE
Arnaud BEVILACQUA
Catherine GIRARD
Marie-Danièle BOUTEILLE
Frédérique BRUGEVIN

SUPPLÉANTS

Maryvonne LESTERLIN
Nathalie VIGREUX-STASSE
Laurence CARON-MAUS
Alain WILMOT
Benjamin JESPIERRE

ATTACHÉS

TITULAIRES

Claudine LESSARD
Sylvain DESBUREAUX

SUPPLÉANTS

Joël DUMONT
Sylvie PETIT

BORDEAUX

ADJOINTS

TITULAIRE

Josiane GADY
05 57 94 02 60
Josiane.Gady@ac-bordeaux.fr

SUPPLÉANTE

Delphine KRAWCZYK
05 53 77 74 80
Delphine.Krawczyk
@ac-bordeaux.fr

SAENES

TITULAIRE

Nathalie PRAT
05 59 40 77 90
nathalie.prat@univ-pau.fr

SUPPLÉANTE

Michèle DAMESTOY
05 59 46 32 74
Michele.Damestoy
@ac-bordeaux.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Hélène DESTREM
05 57 94 02 60
Helene.Destrem@ac-bordeaux.fr

SUPPLÉANT

Thierry POUSSON 05 59 37 99 40
Thierry.Pousson@ac-bordeaux.fr

CAEN

ADJOINTS

TITULAIRES

Isabelle SABATIER
02 31 78 96 96
Isabelle.Sabatier@ac-caen.fr

Geneviève TRUFFOT
02 31 30 08 26
genevieve.salmero-truffot
@ac-caen.fr

Arlette LEMAIGRE
02 31 30 16 24
Arlette.lemaigre@ac-caen.fr

Marie-Paule KOSCIELNY
02 31 86 37 81
Marie-Paule.Koscielny
@ac-caen.fr

SUPPLÉANTS

Dominique LEFEVRE
02 31 68 03 04
06 69 05 13 29
Dominique.Lefevre@ac-caen.fr

Patricia SEBIRE
02 31 48 24 60
Patricia.Pouyadoux@ac-caen.fr

Patricia Fauvel
02 33 48 81 66
Patricia.Jannet@ac-caen.fr

Marie-Claude BARIL
02 33 98 16 30
Marie-Claud.Baril@ac-caen.fr

SAENES

TITULAIRES

François FERRETTE
08 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

Anne THEBAULT-LUCAS
02 33 01 45 50 (prof)
02 33 53 18 90 (pers)
anne.thebault-lucas@unicaen.fr

Danièle MORIN
02 33 45 16 22
Daniele.Morin@ac-caen.fr

SUPPLÉANTES
Sylvie BARON
02 33 87 23 40
Sylvie.Baron@ac-caen.fr

Andrée CLEMENTE
02 31 75 33 30
andree.clemente@ac-caen.fr

Chantal MOREL
02 31 56 74 74
c.morel@crous.unicaen.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Sarah GENDRY
02 33 61 64 59
Sarah.Gendry@ac-caen.fr

SUPPLÉANTE

Anne FERNANDES-TRONCO
02 31 30 17 47
catherine.fernandes-tronco
@ac-caen.fr

CORSE

ADJOINTS

TITULAIRES

Agathe SANCHEZ
04 95 50 33 36
agathe.sanchez@ac-corse.fr

Christiane VEGA
04 95 51 59 51
christiane.vega@ac-corse.fr

Dominique CASABIANCA
04 95 54 53 00
dominique.casabianca
@ac-corse.fr

Nathalie SANTONI
04 95 10 40 40
stenaelle@wanadoo.fr

Anne-Marie TRAMONI
04 95 35 09 00
tramoni@laposte.net

SUPPLÉANTES

Marie-France GIOVANNI
04 95 77 06 33
marie-france.giovanni
@ac-corse.fr

Annonciade LUCCHINI
04 95 51 59 51
annonciade.lucchini
@ac-corse.fr

Marie-Angèle FOATA
04 95 50 60 80
marieangele.foata@laposte.net

Brigitte PARQUE ANTONI
04 95 50 60 80
brigitte.parque-antoni
@ac-corse.fr

Jeanne PALMESANI
04 95 45 00 00

SAENES

TITULAIRES

Laurence OLIVIERI
04 95 34 84 24
laurence.olivieri@ac-corse.fr

Marcel PARIGI
04 95 45 00 00
marcel.parigi@univ-corse.fr

Marie-Hélène FILIPPI
04 95 45 30 00
marie-helene.filippi@ac-corse.fr

Lara DAVINI
04 95 51 75 92
lara.davini@ac-corse.fr

SUPPLÉANTS
Florence NICOLAI
04 95 51 59 80
florence.nicolai@ac-corse.fr

Jean-Marc CUCCHI
04 95 70 21 97
jean-marc.cucchi@ac-corse.fr

Marie-Thérèse CODACCIONI
04 95 50 33 33
marie-therese.codaccioni@ac-corse.fr

Christel MURRONI
04 95 23 60 35
christel.murroni@ac-corse.fr

ATTACHÉS
TITULAIRES
Thomas VECCHIUTTI
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

Catherine TAIEB
04 95 45 03 16
catherine.taieb@ac-corse.fr

Lydie LAURELLI
04 95 34 91 62
lydie.laurelli@ac-corse.fr

Paule RISTORI
paule.ristori@ac-corse.fr

SUPPLÉANTS
Restitude BERLINGHI
04 95 32 81 56
resti.berlinghi@wanadoo.fr

Louis ORSINI
04 95 50 34 10
louis.orsini@ac-corse.fr

Aude FOUCAULT
04 95 10 65 16
aude.foucault@csjc.eu

Marie-Lise HOUBEAUT
04 95 51 59 51
marie-lise.houbeaut@ac-corse.fr

CRETEIL

ADJOINTS
TITULAIRES
Annick D'OVIDIO
01 45 92 92 10
annick.dovidio@snasub-creteil.fr

Yann MAHIEUX
01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

Martine MICHAU
01 60 56 60 60
Martine.Michau@ac-creteil.fr

Nathalie BENIGUE
01 64 11 15 70
nathalie.benigue@ac-creteil.fr

SUPPLÉANTS
Marie-Georges RIJO
M.georges.Rijo@ac-creteil.fr

Isabelle CAPITAO
01 56 96 10 40
Isabelle.Capitao@ac-creteil.fr

Michel MACINA
01 64 80 37 24
mmacina@onisep.fr

Sylvie GRAILLOT
01 49 41 98 79
Sylvie.Graillot@ac-creteil.fr

SAENES
TITULAIRES
Guillaume NADER
01 43 75 03 28
Guillaume.Nader@ac-creteil.fr

Fabien BUREAU
01 60 74 50 60
Fabien.Bureau@ac-creteil.fr

Véronique CADET
01 64 11 15 82
Veronique.Cadet@ac-creteil.fr

SUPPLÉANTES
Virginie BECLE
01 64 11 15 83
Virginie.Becle@ac-creteil.fr

Laurence PETIT PALENQUE
01 64 40 60 23
Laurence.Palanque@ac-creteil.fr

Jocelyne LOINTIER
01 45 11 51 11
Jocelyne.Lointier@ac-creteil.fr

ATTACHÉS
TITULAIRE
Claire MARTY
01 64 66 09 81
claire.marty@ac-creteil.fr

SUPPLÉANTE
Frederika MENYE
01 57 02 60 42
frederika.menye@ac-creteil.fr

DIJON
ADJOINTS
TITULAIRES
Caroline GERIN
06 64 09 44 38
caroline.gerin@u-bourgogne.fr

SUPPLÉANTE
Céline MERLE

03 80 24 40 10
snasubfsu.dijon@yahoo.fr

SAENES
TITULAIRE
Chantal MASSON
03 80 39 35 99
chantal.masson@u-bourgogne.fr

SUPPLÉANT
Dominique LAURET-CLERICI
03 80 39 50 21
dominique.lauret-clerici@u-bourgogne.fr

GRENOBLE
Tous les commissaires paritaires de l'académie sont joignables à :
snasub.fsu38@wanadoo.fr

ADJOINTS
TITULAIRE
Sonia NIER
04 76 70 50 00

SUPPLÉANTE
Claudine AYMONIN

SAENES
TITULAIRE
Françoise GUILLAUME
04 76 09 13 60

SUPPLÉANTE
Josiane FICHARD

LILLE
ADJOINTS
TITULAIRES
Nathalie HANTEN
03 20 04 14 09
nathalie.hanten@crous-lille.fr

Valérie VANCAENEGHEM
03 20 08 78 71
valvancae@free.fr

Christelle VERSINGER
03 20 62 30 00

SUPPLÉANTES
Sabine THERET
03 28 62 64 28
sabine.theret@ac-lille.fr

Brigitte GROUX
03 28 58 82 30
brigittepascalgroux@laposte.net

Sabine LOISEL
03 20 77 80 20
s.loisel@ac-lille.fr

SAENES
TITULAIRES
Gérard HOCQUETTE
03 28 66 70 47
nadegerard@numericable.fr

Carole WURTZ
03 20 88 67 95

carole.wurtz@ac-lille.fr

SUPPLÉANTS
Laurent DELBECQ
03 27 44 16 52
laurent.delbecq@yahoo.fr

Nicole DELEFORGE
03 20 62 30 78
nicole.deleforge@ac-lille.fr

ATTACHÉS
TITULAIRES
Stéphane LEFEVRE
03 20 62 30 76
stephane.lefevre@ac-lille.fr

SUPPLÉANTE
Christel LEROY
03 21 91 64 02
christel_leroy@yahoo.fr

LIMOGES
ADJOINTS
TITULAIRES
Christelle MARQUET
05 55 11 40 00
chrstelle.marquet@ac-limoges.fr

Ginette POUJAUD
05 55 37 37 66
ginette.poujaud@ac-limoges.fr

SUPPLÉANTES
Anne-Sophie DUBERNET
05 55 87 38 50
a.sophie.dubernet@ac-limoges.fr

Eliane BOUCHET
05 55 80 70 14
eliane.bouchet@ac-limoges.fr

SAENES
TITULAIRE
Florence DELHOUME
05 55 37 84 76
florence.delhoume@ac-limoges.fr

SUPPLÉANTE
Margareth VILLEGGER
05 55 76 52 23
margareth.villegger@ac-limoges.fr

LYON
ADJOINTS
TITULAIRES
Christiane MAUCHAUFFEE
04 72 24 37 38
christiane.mauchauffee@ac-lyon.fr

Sébastien POUPET
04 72 10 22 00
sebastien.poupet@ac-lyon.fr

SUPPLÉANTES
Annie GILLET
04 72 80 62 58
anniec.gillet@orange.fr

Linda CHOURFI
04 78 78 74 31
linda.chourfi@univ-lyon3.fr

SAENES

TITULAIRE
Annie AVRIL
04 72 80 63 27
annie.avril@ac-lyon.fr

Monique VIRICEL
04 78 77 30 34
monique.viricel@crous-lyon.fr

SUPPLÉANTS

Marlène SEYTIER
04 72 54 83 83
marlene.seytier@ac-lyon.fr

Olivier AUBAILLY
04 78 77 70 22
olivier.aubailly@univ-lyon1.fr

MONTPELLIER

ADJOINTS

TITULAIRE
Pascale BROUSSET
04 67 20 60 31
pascale.brousset
@ac-montpellier.fr

SUPPLÉANTE

Jeanine LOCATELLI
04 66 02 93 20
locatelli.jeanine
@ac-montpellier.fr

SAENES

TITULAIRE
Sabine REVERSAT
01 66 70 62 42
sabine.reversat
@ac-montpellier.fr

SUPPLÉANT

Arnaud LEMAITRE
04 68 87 80 90
arnaud.lemaitre
@ac-montpellier.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE
Alma LOPES
04 67 91 47 00
alma.lopes@ac-montpellier.fr

SUPPLÉANT

Elie SUAREZ
04 67 61 82 20
elie.suarez@montpellier.iufm.fr

NANCY-METZ

ADJOINTS

TITULAIRES
Brigitte SMOL
03 87 29 80 20
brigitte.smoll@ac-nancy-metz.fr

Edith BINOT
03 82 22 11 25
edith.binot@ac-nancy-metz.fr

Véronique MARCHAL
03 83 48 25 83
veronique.marchal
@ac-nancy-metz.fr

Nadine BLACHOWIAK
03 87 67 17 90
nadine.blachowiak
@ac-nancy-metz.fr

Sébastien FATRE
03 87 63 73 97
sebastien.fatre
@ac-nancy-metz.fr

SUPPLÉANTS
Chantal WELSCH FLOREMONT
03 83 17 36 82
chantal.welsch
@ac-nancy-metz.fr

Nelly RICCI
03 83 96 56 00
nelly.ricci@ac-nancy-metz.fr

Monique PIERRE
03 83 96 56 37
monique.pierre
@ac-nancy-metz.fr

Bruno MARTON
03 83 40 20 42
bruno.marton@ac-nancy-metz.fr

Sylvie MAUPIED
03 83 62 60 11
sylvie.maupied
@ac-nancy-metz.fr

SAENES
TITULAIRES
Armelle ORDAS
03 82 82 64 65
armelle.ordas@ac-nancy-metz.fr

Fabrice YONGBLOUTT
03 83 40 20 42
fabrice.yongbloutt
@ac-nancy-metz.fr

SUPPLÉANTES
Joëlle WEBER
03 87 67 17 90
joelle.weber@ac-nancy-metz.fr

Gislaine BEDON
03 29 53 57 57
gislaine.bedon
@ac-nancy-metz.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE
Rémy PARTY
03 83 68 52 91
remy.party@uhp-nancy.fr

SUPPLÉANTE
Catherine NICLAS
03 83 36 75 42
catherine.niclas
@ac-nancy-metz.fr

NANTES

ADJOINTS
TITULAIRES
Alexa CHAIGNEAU
02 40 37 38 76
alexa.chaigneau@ac-nantes.fr

SUPPLÉANTE
Patricia DUROTOY
02 51 69 11 30
patricia.durotoy.@ac-nantes.fr

NICE

ADJOINTS
TITULAIRE
Antonia SILVERI
04 93 20 91 27
antonia.silveri@ac-nice.fr

SUPPLÉANTE
Brigitte TOMASINI
04 92 15 46 98
brigitte.tomasini@ac-nice.fr

SAENES

TITULAIRE
Bruno JULLIEN
04 93 72 63 79
bruno.jullien@ac-nice.fr

SUPPLÉANTE
Dominique BERETTI
04 93 13 66 00
dominique.beretti@ac-nice.fr

ORLEANS TOURS

ADJOINTS
TITULAIRE
Aline MAHELIN
02 38 79 38 96
aline.mahelin
@ac-orleans-tours.fr

SUPPLÉANT
Emmanuel LERIQUE
02 38 79 41 88
emmanuel.lerique
@ac-orleans-tours.fr

SAENES
TITULAIRE
Jean-Luc CADOUX
02 38 90 42 20
jean-luc.cadoux
@ac-orleans-tours.fr

SUPPLÉANTE
Chantal RICHAUME
02 54 56 29 21
chantal.richaume
@ac-orleans-tours.fr

PARIS

ADJOINTS
en attente du second tour

SAENES
TITULAIRE
Jean-Luc ARTIGAUD
01 46 28 97 38
jean-luc.artigaud@ac-paris.fr

Pascal TOURNOIS
06 64 32 10 91
pascal.tournois@parisdescartes.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE
Ferhat IDIRI
01 43 17 36 65
ferhat.idiri@ac-paris.fr

POITIERS

ADJOINTS
TITULAIRES
Dominique MECKLER
dominique.meckler
@ac-poitiers.fr

Marie-France GEAY
05 16 52 62 43
marie-france.geay
@ac-poitiers.fr

Valérie CHAUVEAU
valerie.chauveau
@ac-poitiers.fr

SUPPLÉANTS
Florence GUINFOLEAU MARTIN
florence.guinfolleau.martin
@univ.poitiers.fr

Bernadette ARION BONNIN
05 46 50 40 88
bernadette.arion-bonnin
@ac-poitiers.fr

Yonnel FOUCREAU
05 49 01 70 10
yonnel.foucreau
@ac-poitiers.fr

SAENES
TITULAIRES
Corinne CHAPEAU SICARD
05 45 63 07 42
corinne.sicard-chapeau
@ac-poitiers.fr

Serge GARATE
05 49 46 82 73
serge.garate@ac-poitiers.fr

SUPPLÉANTES
Marie Laurence POIRIEZ
05 46 93 68 55
marie-laurence.poiriez
@ac-poitiers.fr

Nathalie VILLARD
05 49 45 32 39
nathalie.villard
@univ-poitiers.fr

SUPPLÉANT

Pascal RAFFIN
05 45 36 83 10
pascal.raffin@ac-poitiers.fr

REIMS

ADJOINTS

TITULAIRES

Nadine LAURAIN
03 26 21 81 41
nadine.laurain@ac-reims.fr

Valérie MOZET

03 24 29 89 33
valerie.mozet@ac-reims.fr

Marie-reine BOURGEOIS

06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims@orange.fr

SUPPLÉANTS

Jacqueline LELONG
03 26 86 70 16
jacqueline.lelong@jeunesse-sports.gouv.fr

Carole JOLY

03 26 50 61 05
carole.joly@univ-reims.fr

Sébastien GROLLEAU

03 25 05 07 49
sebastien.grolleau@ac-reims.fr

SAENES

TITULAIRES

Françoise ELIOT
06 83 31 83 64
f.eliot@orange.fr

Isabelle ALLAIRE-AREVALO

03 24 41 11 20
isabelle.arevalo@ac-reims.fr

SUPPLÉANTES

Marie-Hélène MISLANGHE
03 26 77 63 63
m-helene.mislanghe@ac-reims.fr

Dominique VIAL

03 26 46 85 95
dominique.vial@ac-reims.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Stéphane MILLOT
03 26 46 85 95
stephane.millot@ac-reims.fr

SUPPLÉANT

Dominique DERUETTE
03 26 05 68 66
dominique.deruette@ac-reims.fr

RENNES

ADJOINTS

TITULAIRES

Myriam LANNUZEL
02 97 37 38 51
Myriam.Lannuzel@ac-rennes.fr

Nelly JOUET

06 74 58 94 96
nelly.jouet@ac-rennes.fr

Valérie GREGOIRE

02 97 85 17 14
valerie.gregoire@ac-rennes.fr

Claudie LE GUEN

06 99 57 83 20
claudie.le-guen@ac-rennes.fr

SUPPLÉANTS

Régine GUERIN
Regine.Guerin@ac-rennes.fr

Isabelle PICHON

Isabelle.Pichon@ac-rennes.fr

Denis CAUVIN

denis.cauvin@ac-rennes.fr

Armelle PHILIPPE

armelle.philippe@ac-rennes.fr

SAENES

TITULAIRES

Bruno LEVEDER
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com

Muriel BOLZER

06 42 27 98 11
muriel.bolzer@ac-rennes.fr

Christine PERRONE-NOURY

02 99 14 16 11
christine.noury@uhb.fr

SUPPLÉANTES

Céline LE DAIN
06 29 91 81 89
celine.ledain@sfr.fr

Dominique GUEGAN

dominique.guegan@ac-rennes.fr

Corinne LE SQUER

Corinne.Le-Squer@ac-rennes.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Jean-Luc PINON
06 78 54 89 35
pinonje@orange.fr

SUPPLÉANT

Hervé LE JACQUES
02 97 56 61 20
herve.lejacques@orange.fr

REUNION (LA)

ADJOINTS

TITULAIRE

Marie-Daisy VIRGINIE
marie-daisy.virginie@ac-reunion.fr

SUPPLÉANTE

Anyse STRIANO
06 92 67 21 21
frank-anyse@wanadoo.fr

ROUEN

SAENES

TITULAIRE

Katia TUREL
06 73 90 72 87
katia.turel@ac-rouen.fr

SUPPLÉANTE

Véronique LEFEBVRE
02 32 91 36 14
veronique.lefebvre1@ac-rouen.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Brigitte LOYAL OSER
02 35 56 39 02 06 77 90 50 14
brigitte.loyal@ac-rouen.fr

SUPPLÉANTE

Jacqueline MIERMONT
06 61 54 48 53
jacqueline.miermont@ac-rouen.fr

TOULOUSE

ADJOINTS

TITULAIRES

Patricia CAUDURO
patricia.cauduro@ac-toulouse.fr

Michel MAREK

michelalbi@yahoo.fr

Laurence HUSSON

Laurence.Husson@toulouse.iufm.fr

SUPPLÉANTS

Josy DELMAS COMPANY
Josy.company@ac-toulouse.fr

Nicolas FRANÇAIS

nicolas.francais@gmail.com

Dominique RAMONDOU

dominique.ramondou@yahoo.fr

SAENES

TITULAIRES

Suzanne MAMOUL
suzanne.mamoul@ac-toulouse.fr

Sylvie TROUCHAUD

sptrouchaud@free.fr

SUPPLÉANTES

Martine MABRU
martine.mabru@ac-toulouse.fr

Marie-Christine PATE

Marie-Chri.Pate@ac-toulouse.fr

ATTACHÉS

TITULAIRE

Marc DAUPHIN
Bmarc.Duphin@ac-toulouse.fr

SUPPLÉANTE

Anne LAPORTERIE
anne.laporterie@univ-tlse2.fr

VERSAILLES

ADJOINTS

TITULAIRES

Pascale BLANDIN
Pascale.blandin@ac-versailles.fr

Fatiha BOUBEKER

Fatiha.boubeker@ac-versailles.fr

Karim ZAABAB

Karim.zaabab@ac-versailles.fr

Giovanna LELONG

Giovanna.lelong@ac-versailles.fr

SUPPLÉANTES

Françoise BEDET
Francoise.bedet@ac-versailles.fr

Christelle SOULE

Christelle.soule@ac-versailles.fr

Odile HARDOUIN

Odile.hardouin@ac-versailles.fr

Martine JAFFRE

Martine.jaffre@ac-versailles.fr

SAENES

TITULAIRES

Jean-Christophe MANONVILLER
Jean-christophe.manonviller@iufm.u-cergy.fr

Nelly HOUDOT

Nelly.houdot@ac-versailles.fr

Françoise DUTEMPLE

Francoise.dutemple@ac-versailles.fr

SUPPLÉANTS

Anne-Marie LE BIGOT
Anne-marie.le-bigot@ac-versailles.fr

Jean-Louis TORRECILLA

Jean-louis.torrecilla@ac-versailles.fr

Chantal FEUGERE

Chantal.feugere@ac-versailles.fr

ATTACHÉS

TITULAIRES

Christine LARROQUE
Christine.larroque@ac-versailles.fr

Nicolas BARTHEL

Nicolas.barthel@ac-versailles.fr

SUPPLÉANTS

Nicole ROCHEGUNE
Nicole.rochegune@ac-versailles.fr

Serge SAMBA

Serge.samba@ac-versailles.fr

CAP ACADÉMIQUES : LES RÉSULTATS

Elus académiques du SNASUB-FSU			
Académie	ADJOINTS	SAENES	ATTACHES
Aix-Marseille	2	2	1
Amiens	6	5	2
Bordeaux	1	1	1
Caen	4	3	1
Corse	5	4	4
Créteil	4	3	1
Dijon	1	1	
Grenoble	1	1	
Lille	3	2	1
Limoges	2	1	
Lyon	2	2	
Montpellier	1	1	1
Nancy-Metz	5	2	1
Nantes	1		
Nice	1	1	
Orléans-Tours	1	1	
Paris		2	1
Poitiers	3	2	1
Reims	3	2	1
Rennes	4	3	1
Réunion	1		
Rouen		1	1
Toulouse	3	2	1
Versailles	4	3	2



Adjointes à Paris :
le quorum n'a pas été atteint,
les collègues devront voter à
nouveau

ADJOINTS		SNASUB	A & I	CFDT	CGT	EIL	FO	SNALC	SNAPAI	SPEG
Académie	% votants	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Aix-Marseille	60,29	25,55	29,38	3,83	8,71		19,98		12,54	
Amiens	74,55	63,26	20,57	7,38	3,83		4,96			
Besançon	68,19		66,81	17,13			16,06			
Bordeaux	67,63	12,42	51,85	2,87	27,31		5,54			
Caen	61,41	49,18	38,93	11,89						
Clermont-Ferrand	72,15		34,02				65,98			
Corse	65,75	57,61	26,09					16,30		
Créteil	58,54	42,46	27,79	7,66			22,09			
Dijon	67,97	17,83	61,29	13,92			6,96			
Grenoble	64,66	16,70	38,93	11,35	8,78		24,24			
Guadeloupe	75,18		76,65							23,35
Guyane	64,75		55,26		44,74					
Lille	58,98	35,42	40,31		7,63	7,63	9,01			
Limoges	82,30	23,92	68,82				7,26			
Lyon	51,16	23,07	49,50	7,61	8,96		10,86			
Martinique	58,28		66,67		33,33					
Montpellier	58,18	20,17	48,96		13,21		14,60	3,06		
Nancy-Metz	66,50	63,23	24,35				12,42			
Nantes	72,51	16,29	65,09				18,62			
Nice	74,76	13,54	68,70	3,89			4,40	9,48		
Orléans-Tours	77,61	20,00	60,86	15,61			3,53			
Paris	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Poitiers	62,00	39,20	55,04				5,76			
Reims	68,34	31,68	42,67	7,69	17,95					
Rennes	64,94	42,41	41,51	8,77			7,31			
Réunion	72,90	10,51	39,89	6,47	41,51		1,62			
Rouen	70,53	7,14	74,51		11,62		6,72			
Strasbourg	67,70		49,06	30,97			11,93		8,04	
Toulouse	76,56	34,98	38,12	17,76			9,15			
Versailles	52,04	36,78	35,05	5,01			23,16			
Services centraux	51,53		32,11	15,44	15,44		37			
TOTAL	60,85	26,75	45,38	7,01	5,77	0,45	13,14	0,44	0,80	0,22

CAP ACADÉMIQUES : LES RÉSULTATS

SAENES		SNASUB	A & I	CFDT	CGT	FO	SNALC	SNAPAI	SPEG	SUD
Académie	% votants	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Aix-Marseille	68,99	32,83	33,78		8,16	13,66		11,57		
Amiens	80,19	70,93	24,31	4,76						
Besançon	74,36		82,55	9,45		8,00				
Bordeaux	76,03	13,85	55,07	4,39	21,62	5,07				
Caen	67,10	45,71	44,90	9,39						
Clermont-Ferrand	75,38		56,10			43,90				
Corse	79,85	51,43	32,38	9,52			6,67			
Créteil	66,03	35,65	35,25	7,21		21,90				
Dijon	75,60	19,50	56,35	19,50		4,64				
Grenoble	74,94	19,59	46,71	5,96	3,76	23,98				
Guadeloupe	79,33		70,09						29,91	
Guyane	83,10		75,86		24,14					
Lille	64,77	35,41	56,43		4,43	3,73				
Limoges	85,87	25,78	74,22							
Lyon	58,70	28,63	49,81	8,21	4,58	8,78				
Martinique	65,49	0,00	54,93		45,07					
Montpellier	69,17	21,22	59,14		4,74	14,90				
Nancy-Metz	72,88	38,67	51,93	5,34		4,05				
Nantes	78,71		68,74		9,33	21,93				
Nice	77,13	16,98	64,42			3,50	5,93	9,16		
Orléans-Tours	84,96	18,33	65,38	14,26		2,04				
Paris	60,40	23,84	48,43	4,95	9,00	9,60				4,20
Poitiers	68,49	40,26	55,78			3,96				
Reims	69,88	30,42	39,51	6,64	23,43					
Rennes	75,00	44,04	42,63	9,65		3,68				
Réunion	69,65	6,06	43,94		50,00					
Rouen	79,51	20,43	74,76			4,81				
Strasbourg	75,67	8,79	59,43	26,87		4,91				
Toulouse	85,12	35,07	40,89	14,40	5,82	3,83				
Versailles	61,55	45,74	36,55			17,71				
Services centraux	56,80		46,15	17,31	17,31	19,23				
TOTAL	67,91	26,70	50,92	5,90	5,13	9,90	0,22	0,73	0,27	0,22

ATTACHÉS		SNASUB	A & I	ASAMEN	CFDT	CGT	FO	SNAPAI	SPEG
Académie	% votants	%	%	%	%	%	%	%	%
Aix-Marseille	69,33	33,85	53,31				5,84	7,00	
Amiens	86,97	39,57	54,89		5,53				
Besançon	75,96		73,15		20,81		6,04		
Bordeaux	74,49	17,45	66,98		9,35	6,23			
Caen	73,80	20,73	79,27						
Clermont-Ferrand	70,40		80,26				19,74		
Corse	73,58	100							
Créteil	67,97	16,16	64,39		10,61		8,84		
Dijon	68,13		77,99		22,01				
Grenoble	81,70	8,91	75,57			5,46	10,06		
Guadeloupe	66,67		65,31						34,69
Guyane	67,74		100						
Lille	62,45	35,12	61,46				3,41		
Limoges	82,39	18,58	81,42						
Lyon	59,39	12,94	69,93		6,64		10,49		
Martinique	73,42		68,42			31,58			
Montpellier	65,29	25,70	74,30						
Nancy-Metz	71,81	26,98	70,50				2,52		
Nantes	77,99		90,82				9,18		
Nice	74,40	16,78	77,18					6,04	
Orléans-Tours	89,30	11,44	71,24		15,36		1,96		
Paris	65,70	22,22	55,27		10,54	5,98	5,98		
Poitiers	66,18	24,10	75,90						
Reims	70,42	32,41	54,48			13,10			
Rennes	72,01	33,57	54,55		11,89				
Réunion	76,55		66,35			33,65			
Rouen	81,40	25,71	74,29						
Strasbourg	76,05		75,52		24,48				
Toulouse	86,07	31,46	57,30		11,24				
Versailles	68,35	37,59	48,75				13,67		
Services centraux	60,75		36,46	21,25	16,35	16,35	9,58		
TOTAL	67,86	19,43	64,50	1,43	6,36	2,95	4,71	0,38	0,24

Massacre à la TRON...çonneuse

Casse du système et division des personnels

Encore 600 postes administratifs supprimés dans l'Education Nationale dont un bon nombre dans les services déjà exsangues.

Comment pouvoir encore réaliser cela sans casser tout le système ? Difficile !! La prime de performance des recteurs les aidera-t-elle à couper dans les missions, alors que parallèlement les réformes à mettre en place se multiplient ?

Alors que des Inspections sont déjà fusionnées avec le rectorat, d'autres mutualisations vont suivre.

Le SDI se met en place sans bruit et pourtant les personnels ne sont pas dupes ; les mesures de carte scolaire se multiplient, et bientôt nécessairement si on ne stoppe pas cette machine infernale les réorientations professionnelles suivront avec le risque, au bout, d'un licenciement.

Tout est fait pour diviser, casser les équipes : PFR, disparition progressive des barèmes, etc.

A nous de continuer à prouver que la solidarité est la plus forte, et que notre volonté est de sauver nos missions indispensables à tous.

Le vote électronique confié à une société privée, mais l'essentiel de la préparation sera assuré par les administratifs...

En mars va avoir lieu une expérimentation du vote électronique sur 5 académies*, et sur un panel concernant l'ensemble de la communauté éducative : environ 30 000 électeurs pour ce test. 4 élections simultanées sont concernées : les CAP académiques et nationales, les CT de proximité et nationaux qui remplaceront CTPA et CTPM.

C'est une société privée qui est chargée du produit lui-même, ce sont les services qui vont devoir assurer le gros des préparatifs, comme les listes des différentes élections, et ceci n'est qu'un test : le 20 octobre prochain ce sont dans l'Education Nationale 1,2 million de personnes qui seront concernées et les listes d'électeurs devront quasiment être « propres » à la rentrée... Listes d'aptitudes, tableaux d'avancement, à jour, ainsi que les reclassements, mutations et nominations des nouveaux, ANT en poste..

A nous d'être vigilant et de faire remonter très vite pour les académies pilotes toutes les surcharges de travail constatées.

Carte scolaire

Pendant ce temps dans nombre de départements, la carte scolaire du 1er degré est repoussée afin de ne pas être connue avant le vote des cantonales !!! Il faut dire qu'avec 16000 suppressions dans l'EN cela fera beaucoup de postes à supprimer dans le 1er degré aussi !

Cela va retarder la préparation de la rentrée, à des fins électoralistes ne va sûrement pas améliorer le travail de nos collègues.

Les grands établissements dans la ligne de mire

Alors que le dogme de la suppression d'un poste sur deux ne s'appliquait pas aux Grands Etablissements désormais c'est le cas en 2011, parallèlement aux recompositions sont en cours pour là aussi gagner quelques moyens, l'obligation de s'autofinancer est de plus prégnante.

Préparer les ripostes

Nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail en février afin de faire un bilan des attaques que l'on subit depuis plusieurs années, de préparer les ripostes et de mobiliser plus et mieux nos collègues, de trouver les formes les plus adéquates de la lutte.

Rien ne sera possible sans le combat de tous.

Faites nous remonter les problèmes rencontrés dans les services et grands établissements.

Arlette Lemaire

*Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Guyane, Versailles



Sale temps pour la formation des professionnels des bibliothèques

Fin septembre, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé brutalement qu'il ne financerait plus les formations proposées par les Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB). Rappelons qu'actuellement 12 centres régionaux assurent la préparation aux concours et la formation continue de tous les personnels de bibliothèque. Dans le paysage des organismes de formation, ils complètent donc l'action de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Ensisib), centrée sur les catégories A, et des Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (Urfist), spécialisées dans l'information scientifique et technique.

Les CRFCB pourront-ils maintenir leur niveau d'activité ?

Officiellement, il s'agit pour le ministère de « se mettre en conformité » avec la loi LRU, c'est-à-dire de désengager l'État du financement de la formation des personnels des BU. Les directeurs des CRFCB, soutenus par l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), l'Association des directeurs de BU (ADBU) et les organisations syndicales qui ont déposé dans les CAPN des motions unitaires, ont tenté d'obtenir un moratoire pour 2011 pour permettre à tous les acteurs impliqués d'inventer un nouveau modèle économique. En vain. À partir de juillet 2011, les préparations aux concours ne seront plus subventionnées. Dès janvier 2011, ne seront financés qu'un nombre dérisoire de stages accompagnant des priorités nationales (patrimoine, « renouveau » des BU...).

Sommés pour survivre de chercher fortune auprès des universités qu'ils desservent, les CRFCB vont mettre fin à la gratuité de leurs formations pour les personnels des BU. Les modalités envisagées sont diverses : paiement à l'acte, conventionnement au prorata du nombre d'agents dans les SCD... Ces solutions, envisagées dans l'urgence, se heurtent à des obstacles redoutables : les budgets des universités sont ficelés pour 2011, les règles des marchés publics imposent la concurrence, les CTP et les CA de chaque établissement doivent statuer sur les conventionnements, et certains CRFCB doivent négocier avec de nombreux établissements (40 dans le cas de Médiadix, 15 pour Médiat Rhône-Alpes).

Dans l'immédiat, les postes alloués aux CRFCB et les budgets de fonctionnement sont maintenus. Pour combien de temps ? Sans subside, les CRFCB pourront-ils maintenir leur niveau d'activité ? Que deviendront demain leurs nombreux contractuels payés sur budget propre ? Pour les personnels de bibliothèque l'accès aux formations se fera selon que leur établissement sera « puissant ou misérable ». Cette inégalité est d'autant plus révoltante que les CRFCB développent une offre de formation spécifique en direction des catégories C et B, premières victimes de ces économies de bouts de chandelles.

La préparation aux concours de l'AENES est généralement assurée par les services académiques. Celle des ITRF est très souvent mise en place dans les universités. Seuls les personnels de bibliothèque se verraient ainsi soumis à la nécessité de trouver un financement pour suivre une préparation aux concours. Quid de la promotion sociale dans ces conditions ?

Un épisode supplémentaire du démantèlement des organismes de formation relevant de l'État

Faut-il voir dans tout cela autre chose qu'une mesure strictement économique ? Après la suppression de la formation des enseignants et les attaques contre le CNED, la condamnation à terme des CRFCB n'est sans doute qu'un épisode supplémentaire, et parfaitement invisible aux yeux du grand public, du démantèlement des organismes de formation relevant de l'État. Il s'agit de faire place nette pour le développement des organismes privés dans le cadre d'une concurrence « libre et non faussée ». Par ailleurs, alors que l'embauche massive d'étudiants pour ouvrir les BU se heurte à une limite de bon sens selon laquelle « un étudiant ne peut remplacer un professionnel formé », il peut être utile de réduire tout le monde au même niveau d'incompétence afin de pouvoir liquider plus facilement à terme les emplois statutaires. Sale temps, décidément, pour toute la fonction publique...

Catherine Lancha
SCDU Lyon 3



L'avenir de l'Université et de la Recherche se joue en 2011

En ce début 2011, le gouvernement persiste dans l'autosatisfaction, se targuant de ne pas supprimer d'emploi et de fournir aux établissements et laboratoires des financements supplémentaires. L'appréciation des personnels de l'enseignement supérieur est bien différente.

La nocivité de la loi LRU est de mieux en mieux perçue. De plus en plus d'universités passées à l'autonomie rencontrent des difficultés budgétaires. Le MESR se défait de ses responsabilités sur les établissements, sommés d'assumer les basses œuvres : choisir entre repyramidage des emplois et primes des personnels, geler « préventivement » certains postes vacants, se séparer de personnels contractuels... A cela s'ajoutent la dégradation des conditions de travail et l'accroissement des cas de harcèlement.

Grand emprunt et privatisation

Lancé début 2010 par l'Etat sarkosyste au nom de la relance économique par des « investissements d'avenir », le grand emprunt se révèle avant tout un levier pour aggraver à long terme les effets de la loi LRU avec une nouvelle réforme de la gouvernance et le passage d'une logique de financement récurrent et contractuel à une logique de capitalisation (création de fondations privées pour financer le développement des universités).

Habillé du vocable de « l'excellence », ce grand emprunt s'est traduit par une série d'appel à projets : Labex, Equipex, Idex qui couvrent les différents niveaux d'organisation : laboratoires, grands équipements scientifiques et regroupements d'établissements sur un territoire. L'Idex (pour « Initiatives d'excellence ») vise à faire émerger sur le territoire français 5 à 10 pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. 17 candidatures ont été remises le 7 janvier par autant de regroupements d'établissements pour une sélection à l'été 2011.

L'objectif gouvernemental est bien là : en finir avec le découpage traditionnel en universités, grande écoles, organismes de recherche... et sa répartition sur le territoire, pour recomposer un nouveau système à sa main, organisant la confusion entre privé et public ainsi que le détournement des ressources du service public. Tour à tour et selon les régions, différentes formes de regroupements sont mises en œuvre (fusion d'universités, création de grands établissements, PRES, Fondation de Coopération Scientifique...).

La majorité des personnels et des étudiants est systématiquement exclue des organes de décision prévus pour ces nouvelles structures en rupture avec la construction plus démocratique et collégiale du système universitaire héritée de mai 68.

Chercheurs et étudiants à la portion congrue, personnels précarisés

Le gouvernement fait miroiter d'importants moyens pour la recherche, mais seuls quelques dizaines de laboratoires en phase avec les thématiques de la « Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation » pourraient se voir labellisés « Excellents » tandis que la majorité des équipes de recherche sera reléguée au second rang et réduite à gérer la pénurie. Pour être retenus, certains labos n'ont pas hésité à changer leurs programmes, exclure des chercheurs ou en débaucher d'autres !

Alors que le plan Licence de la ministre Pécresse pour la réussite des étudiants est un échec, ces nouvelles « réformes » se traduiront clairement pas davantage d'inégalités sur le territoire et entre campus, la césure accrue entre le niveau Licence et le niveau Master, l'abandon de la plus grande masse des étudiants et la soumission des formations et de la recherche aux intérêts économiques du patronat, notamment au niveau régional.

Pour les personnels, la dé-fonctionnarisation de l'enseignement supérieur au profit de l'emploi précaire, voire de filiales privées, pourrait bien prendre encore plus d'ampleur, avec le risque nouveau de ne plus trouver d'interlocuteur face auquel porter les revendications : le ministère renvoie la balle aux universités, qui se cachent derrière les PRES, qui sous-traitent à des filiales, etc.

L'urgence d'agir

Face à ce rouleau compresseur, il est urgent d'agir et de relancer les mobilisations pour la défense des Universités et des organismes de recherche, l'abrogation des lois de programme pour la recherche (2006) et LRU (2007), le réinvestissement budgétaire dans le service public et la création des emplois de fonctionnaires à la hauteur des besoins.

Bernard Teissier



La souffrance au travail en EPLE

Nous vivons dans une société qui érige en culte la réussite professionnelle et la performance individuelle et qui instaure une compétition entre les personnes. A cela s'ajoutent les nouvelles pratiques managériales qui ont instauré des objectifs individuels et l'évaluation sur ces objectifs de toute progression de carrière. Cette individualisation a gommé les solidarités entre les personnels en niant les projets de service portés collectivement.

De ce fait, dès qu'une personne a un problème (maladie, accident, soucis familiaux...) cela peut amener des difficultés d'ordre professionnel et par voie de conséquence un véritable mal être au travail.

Cette réalité a longtemps été niée par notre hiérarchie et des drames récents ont mis en lumière ces situations qu'on appelle maintenant souffrance au travail, aboutissant parfois à un acte extrême : le suicide.

Les causes de ce mal être au travail peuvent être diverses. Les personnels administratifs, du fait de leur faible nombre ou de leur fonction dans la structure, peuvent se sentir isolés dans leur établissement. Lorsque des difficultés apparaissent, l'isolement est un facteur aggravant.

Ces difficultés surviennent parfois à la suite d'un changement de hiérarchie, de suppressions de postes, de changement de structure : suppression d'agence comptable, changement des responsabilités, réorganisation interne de l'établissement (pôle administratif, changement de missions, changement d'environnement ou d'outils de travail sans accompagnement).

Le stress, bien sûr : de la simple augmentation de la charge de travail à la mise en compétition des personnels, en passant par la fixation d'objectifs inatteignables ou encore des comportements managériaux vexatoires (harcèlement, propos injurieux, mise à l'écart délibérée...), la liste est longue des causes du mal-être au travail.

En EPLE, cela peut aussi bien être le résultat d'un dessaisissement de responsabilités (retrait de la responsabilité comptable ou mise à l'écart) ou au contraire l'attribution de nouvelles tâches supplémentaires sans aucun dialogue par la hiérarchie.

Cela conduit à une fatigue et une démotivation excessives ; c'est le « burn-out ». Il s'agit d'un syndrome de la vie professionnelle accompagné de symptômes physiques et psychologiques : découragement; irritabilité inhabituelle ; désocialisation croissante (vie de famille quasi-inexistante) ; trouble de la mémoire (oubli de tâches à réaliser, de rendez-vous professionnels ou privés...), dévalorisation et absence de confiance en soi.

Comment intervenir ?

Les premiers signaux d'alertes sont généralement envoyés par le milieu familial ou par les collègues de bureau qui s'aperçoivent que quelque chose ne tourne « plus rond ». Il faut alors aider la personne victime d'une situation de « burn-out » à prendre conscience des difficultés rencontrées. L'établissement devrait être le premier lieu pour agir.

Hélas, il est quelquefois impossible d'évoquer ses difficultés sur son lieu de travail. Pourtant, pour trouver des solutions il faut pouvoir exprimer les difficultés rencontrées et se faire accompagner soit par des collègues (représentants syndicaux par exemple) soit par le médecin du travail (service médical académique) et par les services de gestion des personnels du rectorat ou la direction des ressources humaines. Quand des manifestations pathologiques liées à une souffrance au travail apparaissent, dans le cas notamment de symptômes dépressifs, il est indispensable de prendre de la distance ou même d'envisager de sortir du lieu de travail devenu anxiogène (arrêt de travail, mutation,...) et il est fortement conseillé de se faire suivre par un thérapeute.

Au final, il n'y pas de solutions miracles, mais l'exigence de réactions rapides face à une souffrance qui doit être prise très au sérieux pour éviter que des conséquences sur la santé psychique et physique de la personne ne s'installent parfois durablement ou aboutissent à des actes extrêmes irréversibles.

Fabrice Kas
Marie Dolorès Cornillon



Quels cadres autour de l'agent comptable ?

Dans Convergences de mai, page 18, un article de Thomas Vecchiutti a exposé qu'être « adjoint du gestionnaire comptable (est) une vraie fonction ! ». Certes mais cet adjoint, qualifié de « fondé de pouvoir » du comptable, d'une part n'est pas encore « institutionnalisée » dans les agences comptables et d'autre part, il n'est qu'un des deux adjoints de l'agent comptable, l'autre adjoint étant chargé de la « gestion matérielle ».

Une politique fondée sur la réduction des moyens et l'introduction de tous les modes possibles d'individualisation des carrières.

Le SNASUB doit donc être clair sur les missions des cadres A désignés comme « adjoints » de l'agent comptable et prendre en compte les projets du Ministère en la matière, qui découlent directement d'une politique fondée sur la réduction des moyens et l'introduction de tous les modes possibles d'individualisation des carrières.

Le Groupe de Travail sur la PFR convoqué le 13 octobre 2009 par le Recteur de l'Académie de Nancy – Metz est éclairant sur l'objectif ministériel :

« Dans le processus de regroupement des agences comptables, il sera demandé à l'agent comptable de définir une fiche de poste très précise pour chacun des adjoints dont il a besoin puis de proposer au recteur des candidats qu'il aura reçus. Ces postes d'adjoint ne seront pas mis systématiquement en place mais au « cas par cas », en fonction des départs en retraite ou mutation des agents comptables en poste actuellement... Les adjoints chargés de la comptabilité constitueront un vivier d'agents comptables... Pour cette raison, ils seront distingués, par une part fonction de leur PFR élevée... ».

Un nouveau système de « recrutement » d'agents comptables est donc envisagé, qui introduit une procédure proche de la « cooptation »

Un nouveau système de « recrutement » d'agents comptables est donc envisagé, qui introduit une procédure proche de la « cooptation » et au final, la généralisation des emplois fonctionnels pour les agents comptables. Dans cette

logique, le « fondé de pouvoir » est considéré comme le « cadre noble », avec des missions et responsabilités estimées supérieures à celles dévolues à l'adjoint chargé de la gestion matérielle de l'établissement siège de l'agence comptable. De telles dispositions ne peuvent que nuire au travail d'équipe dans les agences comptables.

Il est donc important que le syndicat prenne en compte toutes les dimensions du projet ministériel, pour présenter des revendications unificatrices – l'égalité de traitement notamment - et respectueuses du statut et des qualifications des cadres A.

Jean-Claude Magrinelli



Retraites : début d'application de la loi

Vous trouverez l'essentiel des dispositions sur la réforme de sretraites dans notre dossier de «Convergences» de décembre 2010.

Les lignes qui suivent pour objet de présengter quelques aspects des mesures d'aplication de la loi, prises par décret.

Les premiers décrets d'application ont été publiés le 31 décembre.

Minimum garanti

Il est mis sous conditions du «taux plein» (avoir validé tous ses trimestres ou avoir atteint l'âge d'annulation de la décote), mais maintient le dispositif antérieur à ceux des fonctionnaires âgés de 60 ans ou plus au 1er janvier 2011.

L'âge d'attribution du minimum garanti est progressivement retardé, il égalera l'âge de l'annulation de la décote pour les agents nés à partir du 1er septembre 1954.

Écrêtement en cas de dépassement d'un plafond, à compter du 1er juillet 2012. Le plafond de ressources ne sera pas identique au minimum contributif du régime général (complété par la pension complémentaire).

Taux de cotisation

Il est relevé au 1er janvier de chaque année pendant 10 ans :

2010	7,85 %
2011	8,12 %
2012	8,39 %
2013	8,66 %
2014	8,93 %
2015	9,20 %
2016	9,47 %
2017	9,74 %
2018	10,01 %
2019	10,28 %
A compter de 2020 : 10,55 %	

Mesures d'âge

Décret à paraître au cours du printemps pour le maintien à 65 ans de l'âge d'une retraite sans décote ; cela devrait concerner les parents de 3 enfants ayant interrompu leur activité, les fonctionnaires handicapés (droits ouverts d'un taux à préciser jusqu'à 80% ; à partir de 80%, il n'y a pas de décote), les aidants familiaux, les parents d'un enfant handicapé. Les conditions d'ouverture de ce droit ne sont pas encore arbitrées.

Bonifications et surcote

Seuls des trimestres effectifs peuvent être décomptés pour le calcul du *montant* de la surcote, les bonifications étant toujours prises en compte pour

l'ouverture du droit à surcote.

Toutefois, la loi réintègre les bonifications au titre des enfants ou du handicap dans le calcul du montant de la surcote.

Durée de services pour acquérir une retraite de fonctionnaire

Elle est ramenée de 15 à 2 ans, à compter du 1er janvier 2011. La question, posée par la FSU, de la prise en compte dans la durée d'assurance du chômage indemnisé des non titulaires ayant validé leurs services est toujours ignorée. La validation des services de non titulaires est supprimée à compter de janvier 2013.

Mesures familiales

Suppression du droit à liquidation anticipée des parents de trois enfants, mais :

-les anciennes règles demeuraient en vigueur pour les dossiers déposés avant le 1er janvier 2011 pour un départ au 1er juillet 2011 au plus tard

- le départ anticipé est ensuite encore possible jusqu'au 1er janvier 2012, mais avec les nouvelles règles de calcul de retraite en fonction de leur année de naissance.

CPA

L'accès à la CPA est resté ouvert pour les non enseignants jusqu'au 31 décembre 2010.

Le report de l'âge de départ en retraite s'applique aussi aux agents en CPA. Pour ceux qui ont opté pour la formule avec CTA (cessation totale d'activité), il est possible de décaler de 4 ou 8 mois par rapport au calendrier initial. Les arrêtés seront revus en ce sens. Voir la circulaire du 6 décembre 2010 sur le site du SNASUB.

La mise en paiement de la pension : attention !

A compter de juillet 2011, il faudra cesser son activité **le dernier jour du mois** pour que soit versé intégralement le dernier mois de salaire et que la pension prenne le relais le mois suivant. C'est la fin de la règle du « traitement continué ». Les collègues formuleront leur demande de retraite en précisant (de façon manuscrite sur un formulaire imprimé qui ne le prévoirait pas) le dernier jour d'activité ; pour beaucoup, 30 juin ou 31 août. La FSU a contesté ce changement et son calendrier : les services de

pension du MEN doivent revoir tous les dossiers de demandes de retraite pour la rentrée 2011. Imposer ce travail à des services déjà surchargés, qui subissent comme tous les effets des suppressions d'emplois est inadmissible.

Date de bascule : un agent qui cesserait son activité le 2 juin 2011 reste dans le système du traitement continué.

Retirer une demande de pension est possible tant que la demande n'a pas produit d'effet (émission de l'arrêté de radiation) ; on peut même aller jusqu'à la date de cessation de l'activité. Cela sera rappelé aux administrations, car parfois refusé.

Information

Le jeu de questions / réponses du document ministériel « Tout savoir sur la réforme de retraites dans la Fonction publique » sera complété.

Un simulateur adapté aux nouvelles règles devait être mis en ligne rapidement. Un guide du retraité sera prochainement disponible.

Le site retraites du gouvernement : <http://www.pensions.bercy.gouv.fr/>

Vous trouverez beaucoup d'informations pratiques tant sur le site du SNASUB que sur celui de la FSU.

Pierre Boyer

Les décrets d'application du 31 décembre

Constitution du droit à pension, condition minimale de durée de services ramenée à 2 ans, etc. Décret n° 2010-1740 du 30 décembre 2010 (JO du 31 décembre 2010).

Suppression du dispositif 15 ans, 3 enfants. Décret n° 2010-1741 du 30 décembre 2010 (JO du 31 décembre 2010).

RAFP. Décret n° 2010-1742 du 30 décembre 2010 (JO du 31 décembre 2010).

Modification des conditions d'attribution du minimum garanti. Décret n° 2010-1744 du 30 décembre 2010 (JO du 31 décembre 2010).

Carrières longues. Décret n° 2010-1748 du 30 décembre 2010 (JO du 31 décembre 2010).

Taux de cotisation. Décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 (JO du 31 décembre 2010).



Arrêté du 17 novembre 2010 portant revalorisation pour l'année universitaire 2010-2011 de diverses primes attribuées à certains personnels des établissements d'enseignement supérieur (JO du 9 décembre 2010).

Loi n° 2010-1536 du 13 décembre 2010 relative aux activités immobilières des établissements d'enseignement supérieur, aux structures interuniversitaires de coopération et aux conditions de recrutement et d'emploi du personnel enseignant et universitaire (JO du 14 décembre 2010).

Décret n° 2010-1565 du 15 décembre 2010 révisant le *barème des saisies et cessions* des rémunérations (JO du 17 décembre 2010).

Arrêté du 10 décembre 2010 modifiant l'annexe de l'arrêté du 9 novembre 2010 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation à compter du 1er janvier 2011 (JO du 17 décembre 2010).

Arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2009 instituant les comités d'hygiène et de sécurité auprès des comités techniques paritaires du ministère chargé de la culture et instituant un comité d'hygiène et de sécurité spécial commun auprès du comité technique paritaire central de la Bibliothèque publique d'information et du comité technique paritaire central du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (JO du 17 décembre 2010).

Décret n° 2010-1588 du 17 décembre 2010 modifiant le décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et fixant les dispositions applicables à l'emploi de *secrétaire général d'administration scolaire et universitaire* (JO du 19 décembre 2010).

Décret n° 2010-1589 du 17 décembre 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire (JO du 19 décembre 2010).

Arrêté du 20 décembre 2010 relatif à la création du comité technique paritaire des directions départementales

interministérielles institué auprès du Premier ministre (JO du 22 décembre 2010).

Arrêté du 20 décembre 2010 relatif à la composition du comité technique paritaire des directions départementales interministérielles institué auprès du Premier ministre (JO du 22 décembre 2010).

Arrêté du 20 décembre 2010 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger (JO du 26 décembre 2010).

Arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues (JO du 6 janvier 2011).

Circulaire n° 2010-250 du 20 décembre 2010 rappelant le calendrier des fêtes religieuses de l'année civile 2011 pour lesquelles des autorisations d'absence peuvent être accordées (BOEN n° 47 du 23 décembre 2010).

Arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 12 janvier 2011).

Arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 12 janvier 2011).

Arrêté du 24 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 20 mai 1997 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle (JO du 12 janvier 2011).

Loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 (JO du 26 décembre 2010).

Décret n° 2010-1740 du 30 décembre 2010 portant application de diverses dispositions de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites aux fonctionnaires, aux militaires et aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1741 du 30 décembre 2010 portant application aux fonctionnaires, aux militaires et aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat des articles 44 et 52 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1742 du 30 décembre 2010 modifiant le décret du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1744 du 30 décembre 2010 relatif aux conditions d'attribution du *minimum garanti* dans les régimes de retraite des fonctionnaires et des ouvriers de l'Etat (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1747 du 30 décembre 2010 portant prorogation du décret n° 2001-1226 du 20 décembre 2001 portant création d'une indemnité particulière de sujétion et d'installation (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1748 du 30 décembre 2010 pris pour l'application de l'article L. 25 bis du code des pensions civiles et militaires de retraite (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2010-1749 du 30 décembre 2010 portant relèvement du *taux de cotisation* des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (JO du 31 décembre 2010).

Arrêté du 30 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2004 modifié portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique et l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif aux règles comptables applicables à l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (JO du 31 décembre 2010).

Décret n° 2011-51 du 13 janvier 2011 portant relèvement du *minimum de traitement* dans la fonction publique et attribution de *points d'indice majoré* à certains personnels civils et militaires de l'Etat, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé (JO du 14 janvier 2011).





SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2010 - 2011

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB")

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (**Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE**) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,23 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %

(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :	ANNEE DE NAISSANCE :	SECTEUR	STATUT
NOM :	<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT	<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> ASU <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
PRENOM :	<input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		CATEGORIE
VOS COORDONNEES		CORPS :	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Contractuel CDI <input type="checkbox"/> Contractuel CDD 12 mois <input type="checkbox"/> Contractuel CDD
APPARTEMENT, ETAGE :			GRADE :
ENTREE, IMMEUBLE :			Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :
N°, TYPE, VOIE :			
BP, LIEU DIT :			
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :		QUOTITE DE TRAVAIL :	
TEL : PORTABLE : %	

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

COTISATION

(_____ + _____) x _____
(indice) (NBI) (coefficient)

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

_____ = _____ €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3

Montant réglé : _____ €

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer **avec le bulletin d'adhésion** à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> **MONTANT DE LA COTISATION :** €

> **MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 5) :**

> **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS :** / 2010

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
.....	
DATE :	SIGNATURE :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :